

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025  
Date de la première version publiée: 11.07.2025

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Diflubenzuron (2%) Formulation  
Autres moyens d'identification : COOPERS STAMPEDE POUR-ON LOUSICIDE FOR CATTLE AND SHEEP (61351)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire  
Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Rue de Lyons  
27460 IGOVILLE France  
Téléphone : +33 (0)2 32 98 92 70  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360D: Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N-Méthyl-2-pyrrolidone

#### Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 30 - < 50
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène	64742-94-5	STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 2,5 - < 10
N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	35367-38-5 252-529-3	STOT RE 2; H373 (Sang, rate, Foie) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 1 - < 2,5
4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one	4702-90-3 225-184-1	Repr. 2; H361fd Aquatic Chronic 4; H413	>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8		>= 50 - < 70

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

252-104-2

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux               | : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.<br>Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.  |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).   |
| En cas d'inhalation             | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.<br>Faire appel à une assistance médicale.   |
| En cas de contact avec la peau  | : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.<br>Faire appel à une assistance médicale.<br>Laver les vêtements avant de les remettre.<br>Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.<br>Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.<br>Faire appel à une assistance médicale.  |
| En cas d'ingestion              | : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.<br>Faire appel à une assistance médicale.<br>Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.   |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |         |   |
|---------|---|
| Risques | : Provoque une irritation cutanée.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Peut irriter les voies respiratoires.<br>Peut nuire au fœtus. |
|---------|---|

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |
|------------|---|
| Traitement | : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
|------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés chlorés  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Composés de fluor

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler. Eviter tout contact avec les yeux. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Substances et mélanges autoréactifs Peroxydes organiques Explosifs Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 308 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025  
Date de la première version publiée: 11.07.2025

	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérogènes ou mutagènes			
	STEL	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>		2004/37/EC
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérogènes ou mutagènes			
	VME	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>		FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			
	VLCT (VLE)	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>		FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène	64742-94-5	VME (Vapeur)	150 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	35367-38-5	TWA	400 µg/m <sup>3</sup> (OEB 2)	Interne

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,85 mg/kg p.c./jour
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	238 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	Eau douce	0,004 µg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l
	Eau douce - intermittent	5 mg/l
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,109 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,07 mg/kg poids sec (p.s.)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Eau douce	19 mg/l
	Eau douce - intermittent	190 mg/l
	Sédiment marin	1,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	7,02 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,74 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple).

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas de confinement particulier.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025  
Date de la première version publiée: 11.07.2025

---

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	: Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes. Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.
	Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.
Protection des mains	
Matériel	: Gants résistant aux produits chimiques
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Protection respiratoire	: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. Le filtre doit être conforme à NF EN 14387
Filtre de type	: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 150 °C (1000 hPa)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Inflammabilité (liquides)	: Inflammable (voir point d'ignition)
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
-------------	------------------------------	----------------------------------	--

Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.150 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,778 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.640 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,49 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7,39 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,667 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

### Composants:

#### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:**

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

#### **N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Composants:

#### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours  
Remarques : Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2025
2.0	15.08.2025	11556585-00002	Date de la première version publiée: 11.07.2025

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### 4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### 4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

### (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Type de Test	:	Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Humain
Résultat	:	négatif

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
		Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
		Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 482 Résultat: négatif Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Especie: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

#### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Especie: Rat

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

---

Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **N-[[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

### **(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Type de Test: Saccharomyces cerevisiae, test de recombinaison méiotique (in vitro)  
Résultat: négatif

## Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Composants:

### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 années  
Méthode : OCDE ligne directrice 451  
Résultat : négatif  
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 2 années  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Remarques : Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2025
2.0	15.08.2025	11556585-00002	Date de la première version publiée: 11.07.2025

directive

### N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	104 semaines
Résultat	:	négatif

### (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	2 années
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

#### Composants:

##### N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: négatif Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Incidence sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: positif Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
		Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (vapeur) Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: positif Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
		Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Résultat: positif

Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### 4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE Ligne directrice 422  
Résultat: positif

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
-------------	------------------------------	----------------------------------	--

Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

### **(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Composants:**

##### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Sang, rate, Foie  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles : Sang, rate, Foie  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2025
2.0	15.08.2025	11556585-00002	Date de la première version publiée: 11.07.2025

démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Organes cibles	: Sang, rate, Foie
Evaluation	: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >20 à 200 mg/kg de poids corporel.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce	: Rat, mâle
NOAEL	: 169 mg/kg
LOAEL	: 433 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive
Espèce	: Rat
NOAEL	: 0,5 mg/l
LOAEL	: 1 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 96 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 413
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive
Espèce	: Lapin, mâle
NOAEL	: 826 mg/kg
LOAEL	: 1.653 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 20 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 410
Remarques	: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:**

Espèce	: Rat
NOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Sem.
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

##### **N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:**

Espèce	: Rat
LOAEL	: 81 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2025
2.0	15.08.2025	11556585-00002	Date de la première version publiée: 11.07.2025

Durée d'exposition	:	28 jours
Espèce	:	Lapin
NOAEL	:	> 322 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	28 jours
Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 0,1 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	:	28 jours

### (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1,21 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	13 Sem.

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.000 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	4 Sem.

Espèce	:	Lapin
NOAEL	:	2.850 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	90 jours

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

### Expérience de l'exposition humaine

#### Composants:

##### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412 Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 600,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h  EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 92,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 600 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: ISO 8192 Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 12,5 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:**

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 0,13 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,00026 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 35 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00004 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000

### 4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 22,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,407 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

les autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
	EL10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### **(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.919 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 969 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l Durée d'exposition: 18 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: >= 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **N-Méthyl-2-pyrrolidone:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 73 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301C  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Tests de simulation de la biodégradation :  
Compartiment de l'Environnement: Sol  
Type de valeur: DT50  
Valeur: 11,5 jr  
Température: 20 °C  
Remarques: Aucune directive de test n'a été suivie

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 49,56 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

### N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301  
Tests de simulation de la biodégradation :  
Compartiment de l'Environnement: Sol  
Type de valeur: DT50  
Valeur: 2,2 - 6,2 jr  
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 307  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

### 4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

### (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 76 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### N-Méthyl-2-pyrrolidone:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,46  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

### N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 78 - 360

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,7  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### 4-[(1,5-Dihydro-3-méthyl-5-oxo-1-phényl-4H-pyrazole-4-ylidène)méthyl]-2,4-dihydro-5-méthyl-2-phényl-3H-pyrazole-3-one:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,02

### (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,004

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 3,5  
Méthode: OCDE ligne directrice 106  
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
-------------	------------------------------	----------------------------------	--

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)
- IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(N-[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025  
Date de la première version publiée: 11.07.2025

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 9	
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	: III	
Code de classification	: M6	
Numéro d'identification du danger	: 90	
Étiquettes	: 9	
<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	: III	
Code de classification	: M6	
Numéro d'identification du danger	: 90	
Étiquettes	: 9	
Code de restriction en tunnels	: (-)	
<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	: III	
Code de classification	: M6	
Numéro d'identification du danger	: 90	
Étiquettes	: 9	
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	: III	
Étiquettes	: 9	
EmS Code	: F-A, S-F	
<b>IATA (Cargo)</b>		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964	
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964	
Groupe d'emballage	: III	
Étiquettes	: Miscellaneous	
<b>IATA (Passager)</b>		
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964	
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964	
Groupe d'emballage	: III	
Étiquettes	: Miscellaneous	

### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
-------------	------------------------------	----------------------------------	--

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3  
Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 30: N-Méthyl-2-pyrrolidone  
Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 71: N-Méthyl-2-pyrrolidone  
Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 30: N-Méthyl-2-pyrrolidone

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

---

en compte:  
Numéro sur la liste 72: N-Méthyl-2-pyrrolidone  
Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	:	N-Méthyl-2-pyrrolidone
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.		

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fioul lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dan-	2.500 t	25.000 t

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 15.08.2025 Numéro de la FDS: 11556585-00002 Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025

---

gers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510, 4734

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H360D : Peut nuire au fœtus.  
H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2004/37/EC	: Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
2009/161/EU	: Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2004/37/EC / STEL	: Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
2009/161/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360D	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

### Procédure de classification:

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Diflubenzuron (2%) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 15.08.2025	Numéro de la FDS: 11556585-00002	Date de dernière parution: 11.07.2025 Date de la première version publiée: 11.07.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR